

RÉPONSE À L'ENGAGEMENT N° 3

Référence : Audience du 13 décembre 2019 à huit clos.

Demande : Obtenir les documents à remplir par les répondants à l'appel d'offres public qui s'est terminé le 2 décembre 2019 (demandé par le ROEE).

Réponse :

Les documents demandés se retrouvent en annexe du présent document (version française en annexe 1 et version anglaise en annexe 2).



Appel d'offres n° 19-001

Approvisionnement en gaz naturel renouvelable

Novembre 2019

AVIS AUX SOUMISSIONNAIRES INVITÉS

Appel d'offres : 19-001

Date d'émission : Vendredi 1^{er} novembre 2019

Date du dépôt des soumissions : Lundi 2 décembre 2019 à 17 h 00, heure de Montréal

Pour renseignements

Adresse : 1717, rue du Havre, Montréal (Québec) H2K 2X3

Courriel : aognr@energir.com

TABLE DES MATIÈRES

LETTRE D'ENGAGEMENT ET DE RENONCIATION	5
INSTRUCTIONS AUX SOUSMISSIONNAIRES	7
1. OBJET DE L'APPEL D'OFFRES	7
2. CONTENU DE L'APPEL D'OFFRES ET INTERPRÉTATION	7
3. ADDENDA	8
4. REPRÉSENTANT D'ÉNERGIR	9
5. EXIGENCES RELATIVES À LA SOUMISSION	9
5.1. Dépôt de la soumission	9
5.2. Signature de la soumission.....	9
5.3. Date d'expiration de la soumission	10
5.4. Contenu de la soumission	10
6. FRAIS ASSOCIÉS À LA SOUMISSION.....	10
7. CONFLIT D'INTÉRÊT	10
8. CONTRAT	10
9. ADJUDICATION ET FORMATION DU CONTRAT	11
10. DROITS ET RÉSERVES	11
ANNEXE 1 CRITÈRES DE PRESSION, COMPOSITION ET TENEUR CALORIFIQUE DU GAZ NATUREL RENOUVELABLE LIVRÉ PAR LE PRODUCTEUR DANS LE RÉSEAU D'ÉNERGIR	12
ANNEXE 2 BORDEREAU	Erreur ! Signet non défini.
ANNEXE 3 CONTRATS	14

AIDE-MÉMOIRE

LISTE DES DOCUMENTS À FOURNIR AVEC LA SOUMISSION	
Documents	Cocher si annexé (✓)
Bordereau	
Lettre d'engagement et de renonciation	

LETTRE D'ENGAGEMENT ET DE RENONCIATION

Par la présente, _____ (ci-après le « Soumissionnaire ») transmet sa soumission relativement à l'appel d'offres n° 19-001 d'Énergir S.E.C. (ci-après « Énergir ») agissant par son associée commanditée Énergir inc.

Le Soumissionnaire reconnaît avoir lu et examiné avec diligence i) l'engagement de confidentialité qui suit et, ii) les instructions aux soumissionnaires qui suivent (ci-après les « Instructions aux soumissionnaires ») ainsi que toutes les annexes s'y rapportant, incluant les contrats ci-joints en Annexe 3 (ci-après le « Document d'appel d'offres »).

Le Soumissionnaire s'engage, advenant que sa soumission soit retenue, à vendre à Énergir le gaz naturel renouvelable au prix, en quantité, au lieu d'injection et durant la période proposée par le Soumissionnaire au bordereau (Annexe 2) dûment rempli et retourné à Énergir avec sa soumission, le tout conformément aux termes et conditions prévus au Document d'appel d'offres.

Le Soumissionnaire renonce à tout recours ou réclamation, de quelque nature que ce soit, à l'encontre d'Énergir, découlant directement ou indirectement de l'appel d'offres n° 19-001.

Le Soumissionnaire s'engage par ailleurs à respecter l'engagement de confidentialité contenu dans le Document d'appel d'offres advenant que sa soumission soit retenue.

Les taxes TPS (Taxe sur les produits et services) et TVQ (Taxe de vente du Québec) ne sont pas incluses aux prix soumis ci-après.

Signé à _____ ce _____ jour de _____ 2019.

Signature : _____

Nom : _____

Titre : _____

Engagement de confidentialité

Dans l'éventualité où la proposition du Soumissionnaire est retenue par Énergir, ce qui lui sera confirmé par un avis d'adjudication écrit, le Soumissionnaire consent à conserver confidentielles toutes informations verbales et/ou écrites échangées par la suite entre le Soumissionnaire et Énergir dans le contexte de cette relation contractuelle. Le Soumissionnaire ne devra pas divulguer, copier, distribuer ou rendre publique les informations ainsi obtenues sans l'approbation préalable écrite d'Énergir.

INSTRUCTIONS AUX SOUMISSIONNAIRES

1. OBJET DE L'APPEL D'OFFRES

Depuis le printemps 2019, Énergir est assujettie au *Règlement concernant la quantité de gaz naturel renouvelable devant être livrée par un distributeur* (c. R-6.01, r.4.3), lequel exige des distributeurs de gaz naturel qu'ils livrent annuellement une quantité de gaz naturel renouvelable dans leur réseau.

Le gaz naturel renouvelable (« **GNR** ») est du méthane de source renouvelable ayant les propriétés d'interchangeabilité lui permettant d'être livré par un réseau de distribution de gaz naturel. La capacité de génération d'énergie du GNR est dérivée entièrement de la biomasse, soit une plante ou une partie de plante non fossilisée, un cadavre ou une partie d'animal, du fumier ou du lisier, un micro-organisme ou tout autre produit provenant de l'une de ces matières. L'Annexe A fournit les détails quant aux critères de composition et teneur calorifique du GNR devant être livré par le producteur dans le réseau d'Énergir.

De plus, doivent être transférés à Énergir les attributs environnementaux associés au GNR, soit tous les droits relativement à des permis, crédits, certificats ou autres titres reconnus à l'égard i) de réductions d'émissions ou d'émissions évitées de gaz à effet de serre ou de tout autre polluant et ii) des attributs ou caractéristiques des sources de production d'énergie renouvelable pour des fins de vente, d'échange, d'étiquetage, de certification, de publicité ou autres.

Les producteurs répondant au présent appel d'offres peuvent livrer le GNR à Énergir dans son réseau au Québec ou à des points de livraison hors réseau d'Énergir (hors Québec) identifiés plus bas.

Si le GNR est livré au Québec dans le réseau d'Énergir, un point de réception devra être déterminé entre les parties. De plus, cette opération, à savoir l'injection du GNR dans le réseau d'Énergir, sera assujettie aux Conditions de service et Tarif d'Énergir, disponibles au https://www.energir.com/~media/Files/Affaires/Tarif/conditionsservicetarif_fr.pdf, et un contrat de service « Dr » (se référer à l'Annexe 3) devra être conclu entre les parties. Le contrat d'achat-vente de GNR (livraison au Québec) devra également être conclu entre les parties.

Si le GNR est livré hors réseau d'Énergir, le lieu d'injection du GNR sera choisi par le producteur parmi les choix suivants : Union-Dawn, Empress, Parkway, Énergir-NDA, Énergir-EDA. Le contrat d'achat-vente de GNR (livraison hors Québec) devra être conclu entre les parties.

2. CONTENU DE L'APPEL D'OFFRES ET INTERPRÉTATION

2.1. Le Document d'appel d'offres comprend ce qui suit:

- la lettre d'engagement ;
- l'engagement de confidentialité ;
- les instructions aux soumissionnaires, y compris les annexes suivantes :
 - les critères de pression, composition et teneur calorifique du GNR devant être livré par le producteur (Annexe 1) ;
 - le bordereau (Annexe 2) ;
 - les modèles de contrat (Annexe 3)
 - carte des lieux d'injection du GNR hors Québec (Annexe 4)
- addenda, le cas échéant.

- 2.2. Le Soumissionnaire doit, le cas échéant, aviser Énergir de l'état incomplet ou de toute erreur ou divergence dans le Document d'appel d'offres et ce, avant la date limite du dépôt des soumissions.
- 2.3. Le Soumissionnaire a toute la responsabilité de se renseigner sur les exigences contenues dans le Document d'appel d'offres. Tout soumissionnaire qui n'est pas certain du sens exact du texte ou d'une partie du texte contenu dans le Document d'appel d'offres doit en demander une interprétation écrite au représentant d'Énergir.
- 2.4. Aucun renseignement verbal obtenu d'Énergir relativement au Document d'appel d'offres n'engage la responsabilité d'Énergir ni ne peut être interprété comme le modifiant. Seuls les avis écrits d'Énergir émis sous forme d'addenda seront pris en considération aux fins de l'appel d'offres n° 19-001 et du contrat qui en résulte.
- 2.5. Le Soumissionnaire reconnaît qu'il a eu l'opportunité de demander les éclaircissements qu'il juge nécessaires et accepte, par le dépôt de sa soumission auprès d'Énergir, d'être lié par l'interprétation qu'Énergir pourra apporter au contenu du Document d'appel d'offres notamment en ce qui a trait à toute contradiction ou ambiguïté. Le Soumissionnaire assume la responsabilité d'une interprétation erronée en absence de demande d'éclaircissement ou de précision auprès d'Énergir.

3. ADDENDA

S'il y a lieu d'expliquer, de modifier ou de compléter le Document d'appel d'offres avant la date limite du dépôt des soumissions, les soumissionnaires qui sont déjà en possession du Document d'appel d'offres en seront avisés au moyen d'un addenda dûment émis par Énergir. Cet ou ces addenda(s) sera(ont) transmis par une mise à jour de notre site Web fait périodiquement. L'addenda sera incorporé au Document d'appel d'offres et en fera partie intégrante.

4. REPRÉSENTANT D'ÉNERGIR

Dans le but de faciliter les échanges d'information avec le Soumissionnaire pendant le processus d'appel d'offres, toutes questions et communications devront être dirigés vers cette adresse :

Courriel : aognr@energir.com

5. EXIGENCES RELATIVES À LA SOUMISSION

La soumission du Soumissionnaire doit être conforme à toutes les exigences du Document d'appel d'offres.

5.1. Dépôt de la soumission

Le Soumissionnaire doit déposer une soumission conforme au Document d'appel d'offres au **plus tard** :

Le lundi 2 décembre 2019 à 17 h 00

La soumission doit être présentée en une (1) seule copie électronique reproductible dûment signée et doit clairement indiquer le nom du soumissionnaire et la désignation de l'appel d'offres, soit:

Appel d'offres n° 19-001

Titre : Approvisionnement en gaz naturel renouvelable

et être envoyée à l'adresse suivante:

Courriel : aognr@energir.com

Les documents doivent être envoyés au format PDF reproductible à l'exception du bordereau et tout autre document fourni au format Excel qui doivent être envoyés sous format Excel.

Énergir se réserve le droit de modifier la date et l'heure prévues pour le dépôt des soumissions. Le cas échéant, la modification sera effectuée sous forme d'addenda, et ce, avant la date prévue pour le dépôt des soumissions.

Énergir se réserve le droit de rejeter les soumissions reçues après la date et l'heure prévues pour le dépôt des soumissions.

5.2. Signature de la soumission

La soumission doit être signée par un représentant dûment autorisé à agir au nom du Soumissionnaire (signature électronique autorisée).

Si le Soumissionnaire est une personne morale, le Soumissionnaire doit fournir à Énergir la preuve que le signataire de la soumission est dûment autorisé (ex. : résolution de la personne morale).

Si le Soumissionnaire est une société ou une coentreprise, la soumission doit être signée par chacun des associés ou par une personne dûment autorisée par la société ou la coentreprise et, le cas échéant, la procuration de chacun des signataires doit être jointe à la soumission.

5.3. Date d'expiration de la soumission

La soumission présentée par le Soumissionnaire doit demeurer valide pour une période minimale de douze (12) jours à compter de la date limite du dépôt des soumissions.

5.4. Contenu de la soumission

Le Soumissionnaire doit fournir tous les éléments d'information nécessaires et suffisants pour permettre à Énergir d'évaluer correctement sa soumission. Les informations fournies doivent être succinctes et toucher tous les aspects mentionnés dans le présent Document d'appel d'offres ainsi que tous les coûts s'y rattachant. De plus, le Soumissionnaire doit fournir les documents et les informations qui suivent :

- La lettre d'engagement dûment signée par le Soumissionnaire. Le Soumissionnaire est réputé avoir pris connaissance et avoir accepté les addendas en signant la lettre d'engagement ;
- L'aide-mémoire situé en page 5 du présent document dûment complété ;
- Le bordereau joint en Annexe 2 dûment complété. Les prix et/ou taux doivent inclure tous les frais ainsi que le transport du GNR jusqu'au point de livraison, mais doivent exclure la TPS et la TVQ. Le Soumissionnaire se devra de répondre à l'option A (terme de 20 ans) et/ou à l'option B (terme au choix).

6. FRAIS ASSOCIÉS À LA SOUMISSION

Tous les frais ou dépenses encourus par le Soumissionnaire pendant le processus d'appel d'offres sont entièrement à la charge de ce dernier. Énergir ne dédommagera pas ni n'offrira aucune indemnité à aucun soumissionnaire participant à cet appel d'offres pour ses frais ou dépenses et ce, même au Soumissionnaire à qui le contrat aura été adjugé, le cas échéant.

7. CONFLIT D'INTÉRÊTS

Le Soumissionnaire doit indiquer dans sa soumission toute situation ou apparence de conflit d'intérêts actuel ou potentiel relativement à l'adjudication d'un contrat par Énergir.

8. CONTRAT

En déposant sa soumission, le Soumissionnaire reconnaît avoir pris connaissance et avoir compris les Contrats applicables et leurs annexes s'y rapportant, lesquels sont joints à l'Annexe 3 des présentes, et en accepte les termes et les conditions.

Pour les producteurs injectant dans le réseau d'Énergir, les contrats suivants s'appliquent :

- Contrat de service Dr
- Contrat d'achat-vente de gaz naturel renouvelable (production au Québec)

Pour les producteurs injectant aux points de livraison hors Québec, à savoir Empress, Union-Dawn, Parkway, Énergir NDA ou Énergir-EDA, le contrat suivant s'applique :

- Contrat du GasEDI (Cover Sheet & Special Provisions)
- Annexe pour l'achat-vente du gaz naturel renouvelable (hors Québec)

9. ADJUDICATION ET FORMATION DU CONTRAT

Un avis d'adjudication sera transmis aux Soumissionnaires retenus. Le producteur dont la soumission aura été retenue par Énergir devra ensuite conclure le(s) contrat(s) approprié(s) conforme(s) aux modèles figurant à l'Annexe 3.

10. DROITS ET RÉSERVES

Énergir se réserve le droit de demander, en tout temps, toute information additionnelle qu'elle juge nécessaire à l'interprétation des soumissions ou à l'adjudication du contrat.

Énergir se réserve le droit de négocier avec le Soumissionnaire jugé avoir proposé la meilleure soumission afin d'en arriver à une entente finale avec lui. Énergir se réserve aussi le droit de retourner en soumission avec certains des Soumissionnaires ayant été qualifiés pour l'appel d'offres n° 19-001 ou avec toute autre personne, à son entière discrétion.

Énergir se réserve le droit d'annuler le présent appel d'offres ou d'en modifier le processus et ce, à tout moment, le tout sans encourir de responsabilité à l'égard des soumissionnaires ou des soumissionnaires potentiels. Le cas échéant, Énergir en informera par écrit les soumissionnaires invités.

Énergir se réserve le droit de rejeter, totalement ou partiellement, certaines ou toutes les soumissions reçues selon ce qu'elle jugera être de son meilleur intérêt, et ce, sans encourir quelconque responsabilité à l'égard de tout soumissionnaire retenu ou non. En particulier, Énergir peut rejeter toute soumission qu'elle juge incomplète ou non conforme aux exigences contenues dans le Document d'appel d'offres.

Énergir n'est pas tenu d'adjuger un contrat au plus bas soumissionnaire ni à aucun d'entre eux.

La soumission présentée ainsi que les documents afférents deviennent la propriété d'Énergir et ne sont pas remis au Soumissionnaire.

ANNEXE 1
CRITÈRES DE PRESSION, COMPOSITION ET TENEUR CALORIFIQUE DU GAZ NATUREL
RENOUVELABLE LIVRÉ PAR LE PRODUCTEUR DANS LE RÉSEAU D'ÉNERGIR¹

Paramètres contrôlés en continu

Paramètre	Unité	Exigences
Température	°C	Selon le point d'injection
Pression	kPa	Selon le point d'injection
Pouvoir calorifique supérieur	MJ/m ³	≥ 36
Densité relative		≤ 0,583
Indice Wobbe	MJ/m ³	≥ 47,23
Indice point de jaunissement		≥ 0,86
Indice Weaver		≤ 0,05
Point de rosée en hydrocarbures	°C	≤ -10
Dioxyde de carbone (CO ₂)	% vol	≤ 2
Oxygène (O ₂)	% vol	≤ 0,4
Sulfure d'hydrogène (H ₂ S)	mg/m ³	≤ 7
Soufre total (S)	mg/m ³	≤ 115
Eau (H ₂ O)	mg/m ³	≤ 35
Gaz diluants (CO ₂ + N ₂ + O ₂)	% vol	≤ 4
Hydrogène (H ₂)	% vol	≤ 0,1

Référence : 15°C et 101,325 kPa

Paramètres contrôlés par échantillonnage périodique

Paramètre	Unité	
Composés organiques volatiles (COV)	ppm vol	≤ 3,7
Siloxanes (L2, D3, D4, D5, D6)	ppm vol	≤ 1
Mercure, Hg	µg/m ³	≤ 0,05
Cuivre, Cu	µg/m ³	≤ 30
Arsenic, As	µg/m ³	≤ 30
Chlore, Cl (TO-15)	mg/m ³	≤ 10
Fluor, F (TO-15)	mg/m ³	≤ 1
Ammoniac, NH ₃	mg/m ³	≤ 3
Bactérie (libre de...)	#/m ³	≤ 200 000

Référence : 15°C et 101,325 kPa

¹ Pour les livraisons hors Québec, le producteur devra se conformer aux critères de pression, teneur calorifique et composition du réseau recevant le GNR.

ANNEXE 2
BORDEREAU

Voir Excel en Annexe

ANNEXE 3 CONTRATS

Pour le producteur situé au Québec souhaitant injecter le GNR dans le réseau d'Énergir, les contrats applicables sont :

- Contrat de service Dr
- Contrat d'achat-vente de GNR (au Québec)

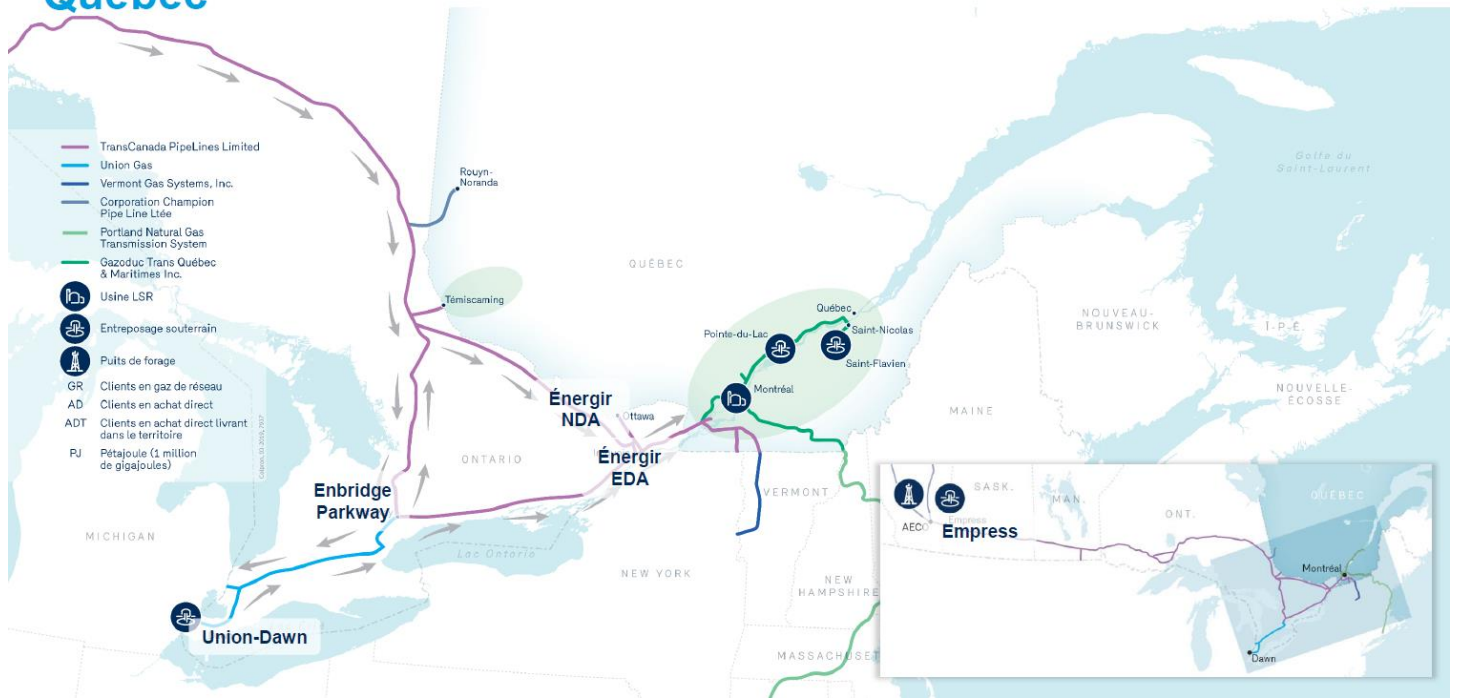
Pour le producteur injectant hors réseau d'Énergir et souhaitant injecter le GNR dans l'un des points de livraison identifiés à l'Annexe 4, le contrat applicable est :

- GasEDI
- Annexe au GasEDI pour l'achat-vente de GNR (hors Québec)
- Autres annexes au GasEDI

Le GasEDI ainsi que les annexes seront fournis au courant des prochaines semaines par l'entremise d'un Addenda.

**ANNEXE 4
CARTE DES LIEUX D'INJECTION DU GNR HORS QUÉBEC**

Lieux d'injection du GNR pour les projets hors Québec





Request for proposals No. 19-001

Renewable natural gas supply

November 2019

NOTICE TO INVITED BIDDERS

Request for proposals: 19-001

Issue date: Friday, November 1, 2019

Bid submission deadline: Monday, December 2, 2019 at 5 p.m., Montréal time

For more information

Address: 1717 Du Havre Street, Montréal, Québec H2K 2X3

Email: aognr@energir.com

TABLE OF CONTENTS

LETTER OF COMMITMENT AND WAIVER.....	5
INSTRUCTIONS TO BIDDERS.....	7
1. PURPOSE OF THE REQUEST FOR PROPOSALS.....	7
2. CONTENT AND INTERPRETATION OF THE REQUEST FOR PROPOSALS	7
3. ADDENDUM	8
4. ÉNERGIR REPRESENTATIVE	9
5. BID REQUIREMENTS	9
5.1. Bid submission	9
5.2. Bid signature.....	9
5.3. Bid expiry date.....	9
5.4. Bid content.....	10
6. BID COSTS.....	10
7. CONFLICT OF INTERESTS	10
8. CONTRACT	10
9. AWARDING AND FORMATION OF CONTRACT.....	10
10. RIGHTS AND RESERVATIONS.....	11
SCHEDULE 1 PRESSURE, COMPOSITION AND CALORIFIC VALUE CRITERIA OF THE RENEWABLE NATURAL GAS DELIVERED BY THE PRODUCER TO THE ÉNERGIR NETWORK	12
SCHEDULE 2 BID FORM	13
SCHEDULE 3 CONTRACTS.....	14
SCHEDULE 4 MAP OF RNG INJECTION SITES OUTSIDE QUÉBEC	15

CHECKLIST

DOCUMENTS TO INCLUDE WITH BID	
Documents	Check if attached (✓)
Bid form	
Letter of commitment and waiver	

LETTER OF COMMITMENT AND WAIVER

_____ (hereinafter referred to as the “Bidder”) hereby submits its bid in response to request for proposals No. 19-001 from Énergir L.P. (hereinafter referred to as “Énergir”), acting through its general partner Énergir Inc.

The Bidder acknowledges having read and diligently examined i) the confidentiality agreement hereunder, and ii) the instructions to bidders hereunder (hereinafter referred to as the “Instructions to Bidders”) and all related schedules, including contracts attached in Schedule 3 (hereinafter referred to as the “Tender Document”).

If its bid is selected, the Bidder commits to sell renewable natural gas to Énergir at the price, in the quantity, at the injection site and throughout the entire period proposed by the Bidder on the Bid Form (Schedule 2) that was duly completed and submitted to Énergir with its bid, in accordance with the terms and conditions set out in the Tender Document.

The Bidder waives any recourse or claim of any nature whatsoever against Énergir that may arise directly or indirectly from request for proposals No. 19-001.

Furthermore, if its bid is selected, the Bidder agrees to comply with the confidentiality undertaking contained in the Tender Document.

GST (goods and services tax) and QST (Québec sales tax) are not included in the prices submitted hereafter.

Signed in _____ on this ___ day of _____ 2019.

Signature: _____

Name: _____

Title: _____

Confidentiality agreement

In the event that Énergir selects the Bidder's proposal, which will be confirmed to the Bidder by written award notice, the Bidder agrees to keep confidential all verbal and/or written information subsequently exchanged between the Bidder and Énergir in the context of this contract. The Bidder shall not disclose, copy, distribute or release any information thusly obtained without Énergir's prior written consent.

INSTRUCTIONS TO BIDDERS

1. PURPOSE OF THE REQUEST FOR PROPOSALS

Since the spring of 2019, Énergir has been subject to the *Regulation respecting the quantity of renewable natural gas to be delivered by a distributor* (c. R-6.01, r. 4.3), which requires natural gas distributors to deliver annually a certain quantity of renewable natural gas within their network.

Renewable natural gas (“**RNG**”) refers to methane from renewable sources with interchangeability characteristics that allow it to be delivered by a natural gas distribution network. The energy-generation capacity of RNG is completely derived from biomass, that is a non-fossilized plant or portion of a plant, animal carcass or animal part, manure or liquid manure, a microorganism or any other product derived from any of these materials. Schedule A provides the details pertaining to the composition and calorific value criteria for RNG to be delivered by the producer to the Énergir network.

The environmental attributes associated with RNG shall be transferred to Énergir, that is all rights relating to permits, credits, certifications or other qualifications recognized in relation to: i) reduced or avoided emission of greenhouse gases or any other pollutant, and ii) attributes or characteristics of renewable energy production sources for the purpose of sale, trade, labelling, certification, advertising or other.

Producers responding to this request for proposals may deliver RNG to the Énergir network in Quebec or delivery points outside of Quebec identified hereunder.

If RNG is delivered to the Énergir network in Québec, a receipt point shall be agreed upon by both parties. Furthermore, this operation to inject RNG in the Énergir Network shall be subject to Énergir’s Conditions of Natural Gas Service and Tariff, available for download at https://www.energir.com/~media/Files/Affaires/Tarif/conditionsservicetarif_an.pdf?la=en. A service contract “Dr” (refer to Schedule 3) shall be concluded between the parties. The RNG purchase/sale contract (delivery in Quebec) shall also be concluded between the parties.

If the RNG is delivered outside of Énergir’s network, the producer shall select from the following RNG injection site options: Union-Dawn, Empress, Parkway, Énergir-NDA, Énergir-EDA. The RNG purchase/sale contract (delivery outside of Quebec) shall be concluded between the parties.

2. CONTENT OF THE REQUEST FOR PROPOSALS AND INTERPRETATION

2.1. The Tender Document includes the following:

- Letter of commitment
- Confidentiality undertaking
- Instructions to bidders, including the following schedules:
 - pressure, composition and calorific value criteria of RNG to be delivered by the producer (Schedule 1);
 - bid form (Schedule 2);
 - contract templates (Schedule 3);
 - map of RNG injection sites outside of Quebec (Schedule 4);
- Addendum, as applicable.

- 2.2. The Bidder shall, if applicable, notify Énergir of any omission, error or discrepancy in the Tender Document, prior to the bid submission deadline.
- 2.3. The Bidder is responsible to be fully informed of the requirements set out in the Tender Document. Any bidder that is uncertain of the exact meaning of the text or any portion thereof contained in the Tender Document shall request a written interpretation of such from the Énergir representative.
- 2.4. No verbal information obtained from Énergir relating to the Tender Document shall be binding, nor may it be interpreted as modifying it. Only written notices from Énergir issued as an addendum shall be taken into consideration for the purpose of request for proposals No. 19-001 and its resulting contract.
- 2.5. The Bidder acknowledges that it had the opportunity to request any clarifications it deemed necessary and accepts, in submitting its bid to Énergir, to be bound by Énergir's interpretation of the contents of the Tender Document, most notably in relation to any contradiction or ambiguity. The Bidder assumes responsibility for any misinterpretation if no request for clarification was submitted to Énergir.

3. **ADDENDUM**

If the Tender Document requires any explanation, amendment or supplement prior to the bid submission deadline, the Bidders already in possession of the Tender Document shall be notified by means of addendum duly issued by Énergir. The addendum or addenda shall be transmitted by means of a periodic update of our website. Any addendum or addenda shall be incorporated in the Tender Document and shall be considered an integral part thereof.

4. **ÉNERGIR REPRESENTATIVE**

In an effort to facilitate the exchange of information with the Bidder during the request for proposals process, Énergir will accept questions by email at the following email address:

Email: aognr@energir.com

5. **BID REQUIREMENTS**

The Bidder's bid shall meet all requirements set out in the Tender Document.

5.1. **Bid submission**

The Bidder shall submit a bid that complies with the Tender Document **no later than:**

Monday, December 2, 2019 at 5 p.m.

The bid shall be submitted in one (1) single electronic and reproducible copy, duly signed, and shall clearly indicate the bidder's name and the request for proposal identification, i.e.:

Request for proposals No. 19-001

Title: Renewable natural gas supply

and be sent to the following email address: aognr@energir.com.

The documents shall be sent in reproducible PDF format, except for the bid form and any other document provided in Excel format, which must be sent in Excel format.

Énergir reserves the right to modify the date and time established as the bid submission deadline. If applicable, the deadline shall be modified by issuing an addendum prior to the originally scheduled bid deadline.

Énergir reserves the right to reject any bid submitted after the date and time established as the bid submission deadline.

5.2. **Bid signature**

The bid shall be signed by a representative duly authorized to act on behalf of the Bidder (electronic signature authorized).

If the Bidder is a corporation, the Bidder shall provide Énergir with proof that the person signing the bid is duly authorized to do so (e.g. corporate resolution).

If the Bidder is a company or joint venture, the bid shall be signed by each partner, or by a person duly authorized by the company or joint venture, and, if applicable, the proxy for each signatory shall be attached to the bid.

5.3. **Bid expiry date**

The bid submitted by the Bidder shall be valid for a minimum of twelve (12) days, beginning on the bid submission deadline.

5.4. Bid content

The Bidder shall include all information necessary and sufficient to enable Énergir to accurately evaluate its bid. Information provided shall be succinct and address each aspect stipulated in this Tender Document, as well as all related costs. Furthermore, the Bidder shall provide the following documents and information:

- Letter of commitment duly signed by the Bidder. In signing the letter of commitment, the Bidder is deemed to have read and accepted any addenda;
- The checklist on page 4 of this document, duly completed;
- The bid form provided in Schedule 2, duly completed. The price and/or rates shall include all fees and transport costs of RNG to the delivery point, but shall exclude GST and QST. The Bidder shall select Option A (20-year term) and/or Option B (term of its choice).

6. BID COSTS

The Bidder shall be liable for any and all costs or expenses incurred during the bidding process. Énergir shall not compensate nor offer any indemnity to bidders who participate in this request for proposals, for any costs or expenses incurred, even to the Bidder to which the contract is awarded, if applicable.

7. CONFLICT OF INTERESTS

In its bid, the Bidder shall stipulate any situation or perceived situation of actual or potential conflict of interest related to the award of a contract by Énergir.

8. CONTRACT

In submitting its bid, the Bidder acknowledges that it has read and understood the applicable Contracts and their related schedules provided in Schedule 3 herein, and accepts the associated terms and conditions.

For producers who will inject into the Énergir network, the following contracts apply:

- Service contract “Dr”
- Renewable natural gas purchase/sale contract (production in Québec)

For producers injecting at delivery points outside of Québec, i.e. Empress, Union-Dawn, Parkway, Énergir-NDA or Énergir-EDA, the following contract applies:

- GasEDI contract (Cover Sheet and Special Provisions)
- Schedule for renewable natural gas purchase/sale (outside of Québec)

9. AWARDING AND FORMATION OF CONTRACT

An award notice shall be sent to the successful Bidders. The producer whose bid is selected by Énergir shall then need to conclude the appropriate contract(s), in accordance with the templates set

out in Schedule 3.

10. RIGHTS AND RESERVES

Énergir reserves the right to request, at any time, any additional information it may deem necessary for the interpretation of bids or for the awarding of the contract.

Énergir reserves the right to negotiate with the Bidder deemed to have offered the best bid in order to finalize an agreement with such bidder. Moreover, Énergir reserves the right to issue another call for tenders with the Bidders who qualified for request for proposals No. 19-001, or with anyone else, at its sole discretion.

Énergir reserves the right to cancel this request for proposals or to modify the process, at any time and without incurring any liability with respect to any bidders or eventual bidders. In such event, Énergir shall notify the invited bidders in writing.

Énergir reserves the right to reject, in whole or in part, some or all of the bids received if it deems it to be in its best interest, without incurring any liability whatsoever with respect to any bidder, whether retained or not. In particular, Énergir may reject any bid which it deems incomplete or not in compliance with the requirements set forth in the Tender Document.

Énergir is not obliged to award a contract to the lowest bidder or to any of the bidders.

The bid presented as well as any documents relating thereto shall become the property of Énergir and shall not be returned to the Bidder.

SCHEDULE 1
PRESSURE, COMPOSITION AND CALORIFIC VALUE CRITERIA OF THE RENEWABLE NATURAL
GAS DELIVERED BY THE PRODUCER TO THE ÉNERGIR NETWORK¹

Continuously monitored parameters

Parameter	Unit	Requirements
Temperature	°C	Depending on injection point
Pressure	kPa	Depending on injection point
Gross heating value	MJ/m ³	≥ 36
Relative density		≤ 0.583
Wobbe index	MJ/m ³	≥ 47.23
Yellowing point index		≥ 0.86
Weaver index		≤ 0.05
Hydrocarbon dewpoint	°C	≤ -10
Carbon dioxide (CO ₂)	% vol	≤ 2
Oxygen (O ₂)	% vol	≤ 0.4
Hydrogen sulphide (H ₂ S)	mg/m ³	≤ 7
Total sulfur (S)	mg/m ³	≤ 115
Water (H ₂ O)	mg/m ³	≤ 35
Diluent gases (CO ₂ + N ₂ + O ₂)	% vol	≤ 4
Hydrogen (H ₂)	% vol	≤ 0.1

Reference: 15°C and 101.325 kPa

Parameters monitored by periodic sampling

Parameter	Unit	Requirements
Volatile organic compounds (VOC)	ppm vol	≤ 3.7
Siloxanes (L2, D3, D4, D5, D6)	ppm vol	≤ 1
Mercury, Hg	µg/m ³	≤ 0.05
Copper, Cu	µg/m ³	≤ 30
Arsenic, As	µg/m ³	≤ 30
Chlorine, Cl (TO-15)	mg/m ³	≤ 10
Fluorine, F (TO-15)	mg/m ³	≤ 1
Ammonia, NH ₃	mg/m ³	≤ 3
Bacteria (free of...)	#/m ³	≤ 200,000

Reference: 15°C and 101.325 kPa

¹ For deliveries outside of Québec, the producer shall comply with the pressure, composition and calorific value criteria of the system receiving the RNG.

SCHEDULE 2
BID FORM

Refer to the attached Excel file

SCHEDULE 3 CONTRACTS

For producers located in Québec who wish to inject RNG in the Énergir Network, the applicable contracts are the following:

- Dr service contract
- RNG purchase/sales contract (in Québec)

For producers located outside of Energir's network who wish to inject RNG at one of the delivery points listed in Schedule 2, the applicable contract is the following:

- GasEDI
- Schedule included in GasEDI for RNG purchase/sales (outside Québec)
- Other Schedules included in GasEDI

The GasEDI and the appendices will be provided in the upcoming weeks through an Addendum.

**SCHEDULE 4
MAP OF RNG INJECTION SITES OUTSIDE QUÉBEC**

